
**Termes de référence pour la sélection d'un(e) consultant(e) individuel(le) pour
faire le bilan de mise en œuvre des activités 2018-2022 de la Plateforme
Nationale de Dialogue pour la gouvernance foncière au Sénégal**

PNGF/S

Février 2023

Avec l'appui de financier de



I- CONTEXTE

Les conséquences de la crise mondiale de 2008, des effets du changement climatique, de la forte croissance démographique et des politiques agricoles ont exacerbé la course vers l'acquisition des terres arables ces dernières années. Cela a amené le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) à adopter, en mai 2012, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Les DV visent à apporter une sécurité foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches et aux forêts, dans le but d'éliminer la faim et la pauvreté, de soutenir le développement durable et d'améliorer la gestion de l'environnement.

Afin d'appuyer l'application et la mise en œuvre des DV, il a été mis en place au Sénégal, en 2014, une plateforme nationale de dialogue multi-acteurs autour des DV avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'objectif de cette plateforme est d'assurer le dialogue inclusif sur la gouvernance foncière, l'élaboration de consensus nationaux, la préparation de plans d'actions de mise en œuvre des DV, ainsi que le suivi et l'évaluation de la gouvernance foncière. Cette plateforme a mis en place un comité de pilotage sur les DV et la gouvernance foncière (COPIL DV/GF) présidé par le Ministère en charge de l'agriculture et dont la vice-présidence est assurée par la société civile, à travers le CNCR, et d'un secrétariat bras technique de la plateforme animé par l'IPAR.

La Plateforme, constituée de l'ensemble de ses acteurs, est installée pour perpétuer et institutionnaliser un cadre de réflexion, de partage et de dialogue en vue de l'amélioration de la gouvernance du foncier au Sénégal. La plateforme est donc un espace de dialogue qui favorise une gouvernance foncière responsable permettant de répondre à la pression accrue sur les ressources naturelles et plus particulièrement le foncier.

Depuis sa mise en place, la plateforme a influencé plusieurs initiatives développées par le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires dans le sens d'une prise en compte des Directives volontaires dans les politiques publiques et reste un interlocuteur incontournable de toutes initiatives au Sénégal en matière foncière.

Ainsi, pour renforcer ce dialogue, la plateforme organise une retraite annuelle de partage, d'échange sur des réflexions majeures sur la GF avec les différents acteurs, pour évaluer la mise en œuvre des activités du plan stratégique de la plateforme et de dégager les perspectives en termes de communication, plaidoyer et accompagnement des processus en cours sur les réformes en rapport avec la gouvernance des ressources naturelles et foncières.

Pour préparer cette retraite, il est prévu de faire le bilan des activités menées. C'est dans ce contexte que s'inscrit les présents TDR pour recruter un consultant chargé de faire le bilan et identifier les axes prioritaires d'interventions.

II- OBJECTIFS

Objectif général

L'objectif général assigné au consultant est de réaliser le bilan de la mise en œuvre des activités menées par la plateforme sur la période 2018-2022 et élaborer un nouveau plan stratégique pour les cinq années à venir.

Objectifs spécifiques :

L'activité du consultant s'articulera autour des objectifs spécifiques suivants :

- Faire le bilan analytique de la mise en œuvre des activités par la PNGF/S sur la période de 2018 à 2022 ;
- Affiner le contenu et les orientations du plan stratégique de la plateforme nationale en prenant en compte les différentes préoccupations de toutes les catégories d'acteurs (secteur public, secteur privé, OSC, Universités et institutions de recherches, Elus locaux et nationaux et PTF) ;
- Construire en collaboration avec les différents collèges de la plateforme le draft d'un nouveau plan d'action quinquennal ;
- Formuler des recommandations opérationnelles pour la dynamisation de la plateforme.

III- MISSION ET TACHES DU CONSULTANT (E)

Les tâches suivantes sont attendues pour être réalisées par le consultant :

- **Tâche 1** : Faire le bilan analytique de la mise en œuvre des activités de la PNGF/S sur la période de 2018 à 2021 ;
- **Tâche 2** : Organiser des rencontres d'échange avec les différentes catégories d'acteurs membres de la plateforme (secteur public, secteur privé, OSC, Universités et institutions de recherches, Elus locaux et nationaux et PTF) pour recueillir leurs préoccupations et avis ;
- **Tâche 3** : Aider à la définition des axes prioritaires du plan stratégique et proposition d'un plan d'action quinquennal ;
- **Tâche 4** : Affiner la charte en intégrant les rôles et responsabilités pour chaque collège ainsi que leurs modalités de fonctionnement ;
- **Tâche 5** : Produire et partager un rapport de mission et d'orientation

Un rapport devra en sus présenter la méthodologie de travail du consultant ainsi que les recommandations opérationnelles pour la dynamisation de la plateforme et le plan d'action.

IV- PROFIL DU/DE LA CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE) :

Il/elle doit :

- Avoir une connaissance sur les questions foncières au Sénégal, du système de gestion des ressources naturelles ;
- Avoir au moins 5 ans d'expériences en matière de capitalisation et suivi évaluation de projets ou programmes ;
- Avoir au moins 5 ans d'expériences sur les questions de dialogue politique dans la gestion ou gouvernance foncière ;
- Une expérience sur les négociations, facilitations et mise en synergie des acteurs pour favoriser la complémentarité, sera un plus.

V- DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION

La durée prévue pour cette mission est fixée à vingt (20) jours calendaires à compter de la date de signature du contrat étalé sur un mois.

VI- RECEPTION DES OFFRES

Les Consultants intéressés sont invités à soumettre une offre technique et financière séparée. L'offre technique comportera :

- Un curriculum vitae (CV) ;
- Une note synthétique de compréhension de la mission ;
- Une description de l'approche et de la méthodologie ;
- Un plan de travail incluant un chronogramme prévisionnel mentionnant les différentes phases du déroulement.

Les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante : nicolechaby@yahoo.fr / nicole.monteil@ipar.sn en mettant en copie : recrutement@ipar.sn au plus tard le 22 Février 2023 .